

Jeux équestres mondiaux 2014 - JEM-R

France

le 18-31 août, 2014*

***Les dates de compétitions de reining sont à déterminer**

CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE – COMITÉ CANADIEN DE REINING ANNEXE A

ARTICLE 1 : PÉRIODE DE QUALIFICATION

La période de qualification pour les Jeux équestres mondiaux de 2014 se tiendra du 1er octobre, 2010 au 30 avril, 2014, inclusivement. Durant cette période, les athlètes doivent se conformer à tous les critères de sélection imposés (Annexes « A », « B » et « C »), y compris les normes minimales de qualification décrites plus bas dans l'Annexe A, afin d'être admissibles à la sélection.

ARTICLE 2 : CRITÈRES MINIMAUX DE QUALIFICATION

Les athlètes doivent obtenir un résultat de 68 ou mieux de la part d'un juge ou un résultat d'au moins 136 ou 204 de la part d'un jury de deux ou trois juges respectivement, lors de quatre CRI distincts (deux d'entre eux doivent être des CRI 3* canadiens), au cours de la période de qualification.

Remarque : lorsque le jury est composé de plus d'un juge, la note totale du jury doit être soumise à titre de note de qualification.

ARTICLE 3 : MAINTIEN DES EXIGENCES DU PROGRAMME D'ÉQUIPE

Les athlètes qui répondent à tous les critères de sélection (Annexes « A », « B » et « C ») durant la période de qualification doivent continuer à respecter les exigences du programme de l'équipe nationale de Canada Hippique afin de maintenir leur admissibilité à la sélection.

ARTICLE 4 : AVERTISSEMENT INTERNATIONAL

Les présents critères de sélection de Canada Hippique se fondent sur les règles et règlements de reining de la FEI, selon le cas, tels que présentement connus et compris. Les critères de sélection et procédures actuels s'inspirent des données les plus récentes de Canada Hippique. Tout changement rendu nécessaire dans les critères et procédures de sélection en raison d'un changement dans les règlements de la FEI, sera annoncé dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire.

ARTICLE 5 : LE RESPECT DES CRITÈRES NE GARANTIT PAS LA SÉLECTION

Le fait de répondre aux normes de qualifications minimales n'offre pas l'assurance d'être sélectionné pour former l'équipe canadienne de reining en vue des Jeux équestres mondiaux de 2014.

Jeux équestres mondiaux 2014 - JEM-R

France

le 18-31 août, 2014*

CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE – COMITÉ CANADIEN DE REINING ANNEXE B

ARTICLE 6 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

Tous les athlètes doivent respecter les conditions et critères généraux de qualification suivants de Canada Hippique :

- a) Les athlètes doivent être citoyens canadiens au moment de leur mise en candidature, de la sélection et jusqu'à la fin des Jeux équestres mondiaux de 2014.
- b) Les athlètes doivent détenir un passeport canadien valide et une licence sportive de niveau Platine de Canada Hippique et être membres en règle du comité canadien de reining.
- c) Les athlètes doivent avoir atteint au moins 18 ans avant la fin de l'année au cours de laquelle ils participeront à leur premier CRI de qualification.
- d) Tous les athlètes doivent se conformer à l'entente de l'athlète de Canada Hippique et à l'ensemble des politiques du comité canadien de reining relatives à la préparation, à l'entraînement et aux compétitions de l'équipe.
- e) Les athlètes doivent respecter tous les critères de sélection pour joindre l'équipe et le comité de sélection peut exclure un cavalier de l'équipe après sa sélection s'il est démontré qu'il a contrevenu au code de conduite ou à l'entente de l'athlète de Canada Hippique.
- f) Tous les athlètes qui soumettent une déclaration de compétition pour les Jeux équestres mondiaux de 2014 doivent remplir, signer et envoyer à Canada Hippique l'entente de l'athlète de celle-ci.
- g) Tous les athlètes candidats à la sélection sont tenus de lire, signer et transmettre la « Déclaration de l'athlète et le Formulaire d'acceptation des Jeux équestres mondiaux » (Annexe C) et les documents afférents avant **le 28 février 2014**, le tout accompagné des frais de déclaration non-remboursables de 100 \$ CAN.
- h) Tous les athlètes candidats à la sélection sont tenus de transmettre la documentation suivante dûment complétée avant le **1er juin 2014**:
 - Formulaire de mise en candidature du cavalier (Appendice 1)
 - Formulaire de mise en candidature du cheval (Appendice 2)
 - Dégagement de responsabilité, renonciation aux réclamations, acceptation des risques et convention d'indemnisation du cavalier de Canada Hippique (Appendice 3)
 - Dégagement de responsabilité, renonciation aux réclamations, acceptation des risques et convention d'indemnisation du propriétaire de Canada Hippique (Appendice 4)
 - Formulaire de déclaration des résultats (Appendice 5)
- i) Les chevaux sélectionnés par les athlètes pour participer aux qualifications et à l'événement doivent être âgés d'au moins six ans et être par ailleurs admissibles en vertu des règlements de la FEI. Le ou les chevaux mis en candidature doivent posséder un passeport valide et à jour de la FEI.
- j) L'athlète a la responsabilité de confirmer et s'assurer que tous les documents et toute la correspondance qu'il soumet à Canada Hippique ont bel et bien été reçus par celle-ci (y compris les notes des reprises utilisées pour le classement et le processus de sélection).
- k) Tous les chevaux peuvent être assujettis à un test de dépistage de drogues conformément aux règlements de la FEI relatifs aux drogues et aux médicaments. Des échantillons de sang ou d'urine, ou les deux, peuvent être prélevés en tout temps. Les échantillons prélevés sont analysés afin d'y détecter la présence éventuelle de substances interdites ou soumises à un contrôle.
- l) Tous les athlètes peuvent être assujettis à un test de dépistage de drogues, annoncé ou non, conformément aux règles et politiques du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) et de Canada Hippique. Ce test peut avoir lieu durant la compétition ou hors compétition. Tous les athlètes candidats à la sélection doivent fournir des coordonnées précises et à jour. Les athlètes qui ne maintiennent pas à jour leurs coordonnées ou qui ne

répondent pas aux demandes communiquées par la directrice des disciplines FEI non olympiques de Canada Hippique seront considérés être en infraction de ces politiques. Une telle infraction peut donner lieu à la disqualification du cavalier du processus de sélection.

- m) Les athlètes candidats à la sélection doivent également fournir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel du propriétaire du cheval, du groom proposé et de tout personnel de soutien. Canada Hippique et le comité canadien de reining doivent donner leur consentement pour toutes les personnes qui voyageront avec l'équipe. Les grooms doivent être âgés d'au moins 18 ans.

ARTICLE 7 : PROCESSUS DE CLASSEMENT ET DE SÉLECTION

Les athlètes qui obtiennent un résultat de 68 ou mieux de la part d'un juge ou un résultat d'au moins 136 ou 204 de la part d'un jury de deux ou trois juges respectivement, lors de quatre CRI distincts (deux d'entre eux doivent être des CRI 3* canadiens), au cours de la période de qualification, seront admissibles à prendre part à un CRC en sélection finale des JEM. La finale ne compte pas pour l'un des quatre CRI. La participation à la sélection finale des JEM du CCR est obligatoire afin d'être admissible à la sélection des Jeux équestres mondiaux de 2014. Quatre couples athlète-cheval plus un couple remplaçant seront nommés.

Sélection finale du comité canadien de reining pour les Jeux équestres mondiaux de 2014 (« sélection finale »)

- La sélection finale sera une compétition de la FEI (CRI) qui aura lieu au Canada après l'expiration de la période de qualification prévue pour le 30 avril 2014.
- La date et le lieu de la sélection finale seront annoncés d'ici le 15 février 2014.
- Chaque athlète qualifié pourra monter jusqu'à trois chevaux à la sélection finale.
- Le ou les chevaux choisis par les athlètes pour participer à la sélection finale doivent avoir été mis en candidature avant la date limite, être âgés d'au moins six ans en date du 1^{er} janvier 2014, détenir un passeport valide et à jour de la FEI et être enregistrés auprès de la FEI. Par ailleurs, ils doivent être admissibles selon les termes des règlements de Canada Hippique et de la FEI.
- La sélection finale se tiendra selon les termes des règlements de la FEI. Chaque couple athlète-cheval participera en deux manches.

Processus de classement

Seules les notes obtenues par les couples athlète-cheval lors de la sélection finale pour les JEM seront prises en considération aux fins du classement. Les couples athlète-cheval seront classés en fonction de l'ensemble de leurs notes obtenues lors des deux manches au cours de la sélection finale.

En cas d'égalité du classement des couples athlète-cheval, la note composite la plus élevée obtenue lors de la première manche, octroyée par le juge désigné au bris d'égalité, sera utilisée pour briser l'égalité. Si l'égalité demeure, le couple athlète-cheval ayant obtenu le plus grand nombre de manœuvres de +1 ½ lors de sa première manche sera classé au meilleur rang (suivi du plus grand nombre de manœuvres de +1 et de +,5, au besoin).

Processus de sélection

Les couples athlète-cheval qui formeront l'équipe seront sélectionnés avant le 30 juin 2014. La formation de l'équipe sera déterminée selon le nombre d'inscriptions accordé au Canada pour cette compétition. Les couples athlète-cheval seront choisis jusqu'à ce que la taille permise de l'équipe soit atteinte (incluant les suppléants, selon les règles de la FEI), en faisant appel aux critères suivants :

- (a) Lorsque le nombre de couples athlète-cheval se qualifiant est supérieur au nombre de places octroyées au Canada, les meilleurs athlètes sont choisis par ordre décroissant jusqu'à la taille maximale prévue pour l'équipe.

Tous les couples athlète-cheval seront classés par ordre décroissant, mais un athlète qui se classe avec plus d'un cheval ne peut être sélectionné pour joindre l'équipe qu'avec son cheval placé à la meilleure position. Toutefois, l'athlète peut être inscrit au classement comme suppléant avec un autre cheval qualifié selon l'ordre du classement.

Si un cheval ou un athlète sélectionné est malade, blessé ou inapte à concourir, le couple athlète-cheval devient alors inadmissible à la compétition et peut être remplacé par le premier couple athlète-cheval suppléant disponible au classement, sous réserve des règles et règlements de la FEI relatifs à l'inscription.

ARTICLE 8 : APPELS DU PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE NOMINATION

Les athlètes participant au processus de sélection pour les Jeux équestres mondiaux de 2014 acceptent d'être régis par la Politique de règlement des conflits pour les athlètes d'élite de Canada Hippique comme mécanisme de règlement des conflits entre tous les athlètes déclarés et Canada Hippique. Les athlètes déclarés et les propriétaires sont des « athlètes » aux termes de la Politique de règlement des conflits pour les athlètes d'élite. Par conséquent, tout conflit afférent à la procédure de sélection et de nomination du comité canadien de reining de Canada Hippique pour les Jeux équestres mondiaux de 2014 doit être soumis à cette politique. Les appels internes formels au processus de sélection **doivent** être reçus au bureau de Canada Hippique dans les 48 heures suivant la sélection et l'annonce de l'équipe.

ARTICLE 9 : FINANCEMENT

Tous les athlètes et les propriétaires doivent assumer les frais connexes encourus pour la participation à cette compétition.

Jeux équestres mondiaux 2014 - JEM-R
France
le 18-31 août, 2014*

DÉCLARATION DE L'ATHLÈTE ET FORMULAIRE D'ACCEPTATION
ANNEXE C

Tous les membres éventuels de l'équipe sont tenus de lire, signer et transmettre au comité canadien de reining la Déclaration et le Formulaire d'acceptation, accompagnés des frais de déclaration non remboursables de 100 \$ CAN, avant le 28 février 2014, aux soins de Canada Hippique, 2685 Queensview Drive, bureau 100, Ottawa, ON, K2B 8K2; téléc. : 613-248-3484.

Je, soussigné(e), _____, détenteur en règle d'une licence sportive de niveau Platine de Canada Hippique, déclare par les présentes que :

1. J'ai lu, compris et j'accepte les critères de qualification et de sélection mis en place par le comité canadien de reining et par Canada Hippique décrits aux Annexes A et B régissant la sélection des athlètes et des équipes pour l'équipe du comité canadien de reining.
2. Je comprends que le droit d'appel de l'athlète afférent aux procédures internes de qualification et de sélection du comité canadien de reining est régi par l'article 8 de l'Annexe B.
3. Je comprends que Canada Hippique accorde au comité canadien de reining la discrétion exclusive quant à la nomination des athlètes qui représenteront le Canada lors des Jeux équestres mondiaux de 2014. Le comité canadien de reining est responsable de la sélection de l'équipe pour la compétition.
4. Je comprends que tous les athlètes doivent obtenir un résultat de 68 ou mieux de la part d'un juge ou un résultat d'au moins 136 ou 204 de la part d'un jury de deux ou trois juges respectivement, lors de quatre CRI distincts (deux d'entre eux doivent être des CRI 3* canadiens), au cours de la période de qualification.

Signé ce _____ e jour de _____, 20_____.

Signature de l'athlète

Signature du témoin

Nom (en lettres moulées)

Nom (en lettres moulées)

Jeux équestres mondiaux 2014 - JEM-R
France
le 18-31 août, 2014*

APPENDICE 1

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE D'ATHLÈTE

Ce formulaire doit être rempli et transmis avant le 1er juin 2014 au comité canadien de reining, aux soins de Canada Hippique, 2685 Queensview Drive, bureau 100, Ottawa, ON, K2B 8K2; téléc. : 613-248-3484.

Ce formulaire doit être accompagné de :

- **Deux photos en couleur de style passeport d'athlète, du groom, du personnel de soutien et de l'entraîneur/personnel invité nommés sur ce formulaire.**

RENSEIGNEMENTS SUR L'ATHLÈTE

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Tél. :(rés.) _____ (travail) _____

Télec. : _____ Courriel : _____ Citoyenneté : _____

Numéro du passeport canadien d'athlète et date d'expiration : _____

GROOM PROPOSÉ

(Les grooms doivent être âgés de 18 ans et plus)

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Tél. :(rés.) _____ (travail) _____

Télec. : _____ Courriel : _____ Citoyenneté : _____

Numéro du passeport canadien du groom et date d'expiration : _____

ENTRAÎNEUR PERSONNEL/INVITÉ PROPOSÉ

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Tél. : (rés.) _____ (travail) _____

Télec. : _____ Courriel : _____ Citoyenneté : _____

Numéro de passeport et date d'expiration : _____

Jeux équestres mondiaux 2014 - JEM-R

France

le 18-31 août, 2014*

APPENDICE 2

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE DU CHEVAL

Ce formulaire doit être rempli et transmis avant le 1er juin 2014 au comité canadien de reining, aux soins de Canada Hippique, 2685 Queensview Drive, bureau 100, Ottawa, ON, K2B 8K2; téléc. : 613-248-3484.

Je, soussigné(e), _____ (en lettres moulées – athlète)

Je, soussigné(e), _____ (en lettres moulées – propriétaire)

du cheval _____ (nom en lettres moulées)

J'ai lu, compris et j'accepte les critères de qualification et de sélection mis en place pour les Jeux équestres mondiaux de 2014 décrits aux Annexes A et B régissant la sélection des athlètes et des équipes.

Obligations contractuelles des athlètes et des propriétaires

En signant le formulaire de mise en candidature du cheval de Canada Hippique confirmant l'intention du couple athlète-cheval de tenter d'être sélectionné pour participer aux Jeux équestres mondiaux de 2014, l'athlète candidat et le ou les propriétaires du cheval candidat conviennent expressément avec Canada Hippique, par leur signature, que si le cheval et l'athlète sont sélectionnés pour participer aux Jeux équestres mondiaux de 2014, l'athlète sélectionné et le ou les propriétaires du cheval sélectionné accepteront les termes des critères de sélection et les règlements de la FEI et s'y conformeront en tous points.

Signature d'athlète : _____

Signature du propriétaire : _____

Signé ce : _____ e jour de _____ 20_____

RENSEIGNEMENTS SUR LE CHEVAL

Nom : _____

Numéro de passeport/d'enregistrement FEI : _____

Père : _____

Mère : _____

Race : _____

Sexe : _____ Taille : _____ Couleur : _____

Pays d'origine : _____

Année de naissance : _____

Éleveur (si connu) : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE

Propriétaire 1

Nom (tel qu'inscrit sur le passeport) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Tél. : (rés.) _____ (travail) _____

Télec. : _____ Courriel : _____ Citoyenneté : _____

Propriétaire 2

Nom (tel qu'inscrit sur le passeport) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Tél. : (rés.) _____ (travail) _____

Télec. : _____ Courriel : _____ Citoyenneté : _____



2685 Queensview Drive, bureau 100.
Ottawa, Ontario K2B 8K2 CANADA
Tél. : (613) 248-3433, poste 134
Télé. : (613) 248-3484
www.equinecanada.ca

Jeux équestres mondiaux 2014 - JEM-R

France

le 18-31 août, 2014*

APPENDICE 3

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, ACCEPTATION DES RISQUES ET CONVENTION D'INDEMNISATION D'ATHLÈTE

Ce formulaire doit être rempli et transmis au comité canadien de reining avant le 1er juin 2014, aux soins de Canada Hippique, 2685 Queensview Drive, bureau 100, Ottawa, ON, k2B 8K2; téléc. : 613-248-3484.

À : CANADA HIPPIQUE

Définition : Dans la présente convention, le terme « activités équestres » comprend toutes activités, actions ou comportements reliés de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, à mon transport et à ma participation aux Jeux équestres mondiaux de 2014, auxquels je participe en tant que membre de l'équipe équestre nationale de Canada Hippique.

ACCEPTATION DES RISQUES

Je sais que les activités équestres comportent plusieurs risques, dangers et aléas pour moi et mon cheval, y compris, notamment : contracter des maladies et troubles humains ou équins à la compétition ou en transit; subir un accident dans le manège de concours ou autour ou sur les lieux du concours; subir un accident dans l'écurie; subir un accident lors du transport à l'aller et au retour des Jeux équestres mondiaux de 2014, au manège de concours, sur les lieux du concours et dans l'écurie; subir un accident en raison de la négligence des autres personnes qui participent aux Jeux équestres mondiaux de 2014, subir un accident en raison d'une négligence de Canada Hippique, y compris son défaut de prendre toutes les mesures nécessaires pour me protéger contre les risques, dangers et aléas inhérents aux activités équestres. J'accepte librement et assume entièrement tous les risques, dangers et aléas inhérents aux activités équestres (pour moi et pour mon cheval) et la possibilité que je me blesse, que mon cheval se blesse, que je meure ou que mon cheval meure, ainsi que les dommages ou les pertes de propriété en résultant. Je comprends que si j'apprends ou je soupçonne que ma condition physique ou ma santé pourrait être incompatible avec les activités équestres, je consulterai un médecin avant d'entreprendre les activités équestres.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET CONVENTION D'INDEMNISATION

En contrepartie du consentement de Canada Hippique à m'octroyer l'accréditation nécessaire à ma participation intégrale aux activités équestres des Jeux équestres mondiaux de 2014 et de toute autre contrepartie, que je reconnais par la présente avoir reçue et juge adéquate, je conviens de ce qui suit:

DE RENONCER À TOUTES RÉCLAMATIONS que j'ai ou pourrais avoir dans l'avenir à l'encontre de Canada Hippique et de ses administrateurs, dirigeants, employés, agents, entraîneurs, entrepreneurs indépendants, sous-traitants et représentants (collectivement nommés les « renonciataires ») et de **DÉGAGER LES RENONCIATAIRES** de toute responsabilité relativement à toute perte, dommage, dépense ou blessure que je pourrais encourir (y compris mon décès), que mon cheval pourrait encourir ou que mes plus proches parents pourraient encourir suite à ma participation aux activités équestres, pour quelque raison que ce soit, notamment LA NÉGLIGENCE, UN BRIS DE CONTRAT, L'INOBSERVATION PAR LES RENONCIATAIRES DE TOUT DEVOIR STATUTAIRE OU AUTRE DE DILIGENCE, Y COMPRIS TOUT DEVOIR DE DILIGENCE PRÉVU À LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS ET, PAR AILLEURS, LE DÉFAUT PAR LES RENONCIATAIRES DE VOIR À MA PROTECTION CONTRE LES RISQUES, DANGERS ET ALÉAS AFFÉRENTS AUX ACTIVITÉS ÉQUESTRES TEL QUE DÉCRIT PLUS HAUT.

Je consens à exonérer et à indemniser les renonciataires à l'égard de toute responsabilité pour les dommages causés à des propriétés de toutes sortes ou pour les blessures encourues par moi ou un tiers ou pour les blessures encourues par mon cheval suite à ma participation aux activités équestres. Je consens à ce que la présente convention lie mes héritiers, mes plus proches parents, mes exécuteurs, mes administrateurs et mes ayants droit dans l'éventualité de mon décès. J'accepte que la présente convention soit régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et tout litige impliquant les parties aux présentes doit être réglé en Ontario. En signant la présente convention, je ne peux invoquer aucune représentation ou déclaration, verbale ou écrite, faite par les renonciataires relativement à la sécurité des activités équestres autres que celles énoncées dans la présente convention.

Signé ce : _____ e jour de _____ 20 _____

Signature de l'athlète

Nom en lettres moulées

Signature du parent ou tuteur

Témoin

si le membre de l'équipe est âgé de moins de 18 ans

Jeux équestres mondiaux 2014 - JEM-R

France

le 18-31 août, 2014*

APPENDICE 4

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, ACCEPTATION DES RISQUES ET CONVENTION D'INDEMNISATION DU PROPRIÉTAIRE

Ce formulaire doit être rempli et transmis au comité canadien de reining avant le 1er juin 2014, aux soins de Canada Hippique, 2685 Queensview Drive, bureau 100, Ottawa, ON, K2B 8K2; téléc. : 613-248-3484.

À : CANADA HIPPIQUE

Définition : Dans la présente convention, le terme « activités équestres » comprend toutes activités, actions ou comportements reliés de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, au transport du cheval et à sa participation aux Jeux équestres mondiaux de 2014, auxquels le cheval _____ [inscrire son nom ici] participe en tant que membre équin de l'équipe équestre nationale de Canada Hippique.

ACCEPTATION DES RISQUES

Je sais que les activités équestres comportent plusieurs risques, dangers et aléas pour mon cheval, y compris, notamment : contracter des maladies et troubles équins à la compétition ou en transit; être forcé de demeurer indéfiniment en quarantaine; subir un accident dans le manège de concours ou autour ou sur les lieux du concours; subir un accident dans l'écurie; subir un accident lors de son transport à l'aller et au retour aux Jeux équestres mondiaux de 2014, dans le manège de concours, sur les lieux du concours et dans l'écurie; subir un accident en raison de la négligence des autres personnes qui participent aux Jeux équestres mondiaux; subir un accident en raison d'une négligence de Canada Hippique, y compris son défaut de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger mon cheval contre les risques, dangers et aléas inhérents aux activités équestres. J'accepte librement et assume entièrement tous les risques, dangers et aléas inhérents aux activités équestres (pour mon cheval) et la possibilité que mon cheval se blesse ou meure, ainsi que les dommages ou les pertes de propriété en résultant. Je comprends que si j'apprends ou je soupçonne que la condition physique ou la santé de mon cheval pourrait être incompatible avec les activités équestres, j'en informerai rapidement le vétérinaire d'équipe.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET CONVENTION D'INDEMNISATION

En contrepartie du consentement de Canada Hippique à octroyer à mon cheval l'accréditation nécessaire à sa participation intégrale aux activités équestres des Jeux équestres mondiaux de 2014 et de toute autre contrepartie, que je reconnais par la présente avoir reçue et juge adéquate, je conviens de ce qui suit :

DE RENONCER À TOUTES RÉCLAMATIONS que j'ai ou pourrais avoir dans l'avenir à l'encontre de Canada Hippique et de ses administrateurs, dirigeants, employés, agents, entraîneurs, entrepreneurs indépendants, sous-traitants et représentants (collectivement nommés les « renoncataires ») et de DÉGAGER LES RENONCIATAIRES de toute responsabilité relativement à toute perte, dommage, dépense ou blessure que je pourrais encourir, que mon cheval pourrait encourir (y compris le décès) ou que mes plus proches parents pourraient encourir suite à la participation de mon ou mes chevaux aux activités équestres, pour quelque raison que ce soit, notamment LA NÉGLIGENCE, UN BRIS DE CONTRAT, L'INOBSERVATION PAR LES RENONCIATAIRES DE TOUT DEVOIR STATUTAIRE OU AUTRE DE DILIGENCE, Y COMPRIS TOUT DEVOIR DE DILIGENCE PRÉVU À LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS ET, PAR AILLEURS, LE DÉFAUT PAR LES RENONCIATAIRES DE VOIR À LA PROTECTION DE MON CHEVAL CONTRE LES RISQUES, DANGERS ET ALÉAS AFFÉRENTS AUX ACTIVITÉS ÉQUESTRES TEL QUE DÉCRIT PLUS HAUT.

Je consens à exonérer et à indemniser les renoncataires à l'égard de toute responsabilité pour les dommages causés à des propriétés de toutes sortes ou pour les blessures encourues par moi ou un tiers ou pour les blessures encourues par mon cheval ou mes chevaux suite à sa ou à leur participation aux activités équestres. Je consens à ce que la présente convention lie mes héritiers, mes plus proches parents, mes exécuteurs, mes administrateurs et mes ayants droit dans l'éventualité de mon décès. J'accepte que la présente convention soit régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et tout litige impliquant les parties aux présentes doit être réglé en Ontario. En signant la présente convention, je ne peux invoquer aucune représentation ou déclaration, verbale ou écrite, faite par les renoncataires relativement à la sécurité des activités équestres autres que celles énoncées dans la présente convention.

Signé ce : _____ e jour de _____ 20_____

Signature du propriétaire du cheval

Nom en lettres moulées

Nom du cheval

Jeux équestres mondiaux 2014 - JEM-R
France
le 18-31 août, 2014*

APPENDICE 5

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES RÉSULTATS

Ce formulaire doit être rempli et transmis au comité canadien de reining avant le 1^{er} juin 2014, aux soins de Canada Hippique, 2685 Queensview Drive, bureau 100, Ottawa, ON, k2B 8K2; téléc. : 613-248-3484. Les athlètes peuvent soumettre plusieurs feuilles durant la période de qualification afin de transmettre leurs notes. Les notes seront comparées aux résultats officiels de compétition. **Les athlètes doivent être détenteurs d'une licence sportive de niveau Platine de Canada Hippique et les athlètes et les chevaux doivent être enregistrés auprès de la FEI au moment de la compétition pour que leurs notes soient admissibles.**

NOM D'ATHLÈTE	NOM DU CHEVAL / NUMÉRO DE PASSEPORT	NOM, LIEU ET DATE DU CRI	NOTE OBTENUE

 Signature de l'athlète

 Nom en lettres moulées

 Signature du parent ou tuteur

Si le membre de l'équipe est âgé de moins de 18 ans